

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 27 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Saint Etienne de Chigny dûment convoqué le vingt et un juin deux mil vingt-quatre, s'est réuni à la Salle du Bellay en séance ordinaire, sous la présidence de M. Régis SALIC, Maire.

Membres en exercice : 19
Nombre de présents : 15
Nombre de votants : 18
Convocation le 21/06/24
Séance du 27/06/24

Etaient présents : M. Régis SALIC, Maire, Mmes Brigitte BESQUENT et Agnès DEMIK, M. Gilles MARY, Adjoint au Maire,
Mmes Corinne DELPORTE, Murielle GENTY, Sylvie KOLANEK, Patricia LEMOINE, Estelle MARTINS, MM Jean-Michel ARNAUD, Rodolphe GUILLON, Eric IMBERT, Didier LEMOINE, Didier MORISSONNAUD, Philippe PARENT, conseillers municipaux.

Etaient excusés : Mme Mélanie LUSSEULT donne pouvoir à M. Gilles MARY
Mme Marie Pierre SMEJKAL donne pouvoir à Mme Brigitte BESQUENT
M. Serge DARCISSAC donne pouvoir à Mme Agnès DEMIK
M. Guy DELFORTRIE

Arrêt du procès-verbal de la séance 16 mai 2024

Monsieur le Maire ouvre la séance, rappelle les délibérations prises lors du conseil municipal du 16 mai 2024 et donne la parole aux membres présents.

Rodolphe GUILLON a remarqué deux fautes de frappe.

Vu l'assentiment constaté des membres présents,

Considérant que la modification ci-dessus est portée au procès-verbal du conseil municipal du 16 mai 2024,

Le Conseil Municipal décide d'arrêter, à l'unanimité, le procès-verbal modifié de la séance du 16 mai 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an susvisés

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Régis SALIC,

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 27 juin 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Saint Etienne de Chigny dûment convoqué le vingt et un juin deux mil vingt-quatre, s'est réuni à la Salle du Bellay en séance ordinaire, sous la présidence de M. Régis SALIC, Maire.

Membres en exercice : 19
Nombre de présents : 15
Nombre de votants : 18
Convocation le 21/06/24
Séance du 27/06/24

Etaient présents : M. Régis SALIC, Maire, Mmes Brigitte BESQUENT et Agnès DEMIK, M. Gilles MARY, Adjoint au Maire,
Mmes Corinne DELPORTE, Murielle GENTY, Sylvie KOLANEK, Patricia LEMOINE, Estelle MARTINS, MM Jean-Michel ARNAUD, Rodolphe GUILLON, Eric IMBERT, Didier LEMOINE, Didier MORISSONNAUD, Philippe PARENT, conseillers municipaux.

Etaient excusés : Mme Mélanie LUSSEULT donne pouvoir à M. Gilles MARY
Mme Marie Pierre SMEJKAL donne pouvoir à Mme Brigitte BESQUENT
M. Serge DARCISSAC donne pouvoir à Mme Agnès DEMIK
M. Guy DELFORTRIE

Droit de chasse 2024 - 2025

Monsieur le Maire indique que M. Serge GIBEAUD bénéficie d'un droit de chasse sur le parc des Grilletts depuis 2002. Ce droit n'autorise pas la chasse sur le parc mais permet toutefois à son titulaire d'augmenter le nombre d'animaux prélevés sur les parcelles voisines et d'assurer ainsi la gestion du gibier.

Pour la saison 2024-2025, il propose au conseil municipal d'accorder le droit de chasse à M. Serge BIBEAUD à raison de 10 € l'hectare soit 250 € pour la surface totale.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 4 abstentions et 14 voix pour

- ACCORDE un droit de chasse sur le parc des Grilletts à M. Serge GIBEAUD pour la saison 2023-2024.
- FIXE ce droit à 10 € l'hectare soit 250 € pour la surface totale.

Fait et délibéré les jour, mois et an susvisés

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Régis SALIC,

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 27 juin 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Saint Etienne de Chigny dûment convoqué le vingt et un juin deux mil vingt-quatre, s'est réuni à la Salle du Bellay en séance ordinaire, sous la présidence de M. Régis SALIC, Maire.

Membres en exercice : 19
Nombre de présents : 15
Nombre de votants : 18
Convocation le 21/06/24
Séance du 27/06/24

Etaient présents : M. Régis SALIC, Maire, Mmes Brigitte BESQUENT et Agnès DEMIK, M. Gilles MARY, Adjoint au Maire,
Mmes Corinne DELPORTE, Murielle GENTY, Sylvie KOLANEK, Patricia LEMOINE, Estelle MARTINS, MM Jean-Michel ARNAUD, Rodolphe GUILLON, Eric IMBERT, Didier LEMOINE, Didier MORISSONNAUD, Philippe PARENT, conseillers municipaux.

Etaient excusés : Mme Mélanie LUSSEULT donne pouvoir à M. Gilles MARY
Mme Marie Pierre SMEJKAL donne pouvoir à Mme Brigitte BESQUENT
M. Serge DARCISSAC donne pouvoir à Mme Agnès DEMIK
M. Guy DELFORTRIE

Acquisition d'une bande de terrain longeant le chemin rural n°22 dit chemin de la Forêt

L'acquisition d'une bande de parcelles cadastrées section A n°2351 (7 m²), A n°2352 (4m²), A n°2355 (39 m²) et A n°2170 (41 m²) d'une contenance totale de 91 m², détachée des parcelles A1925 et A 2169, élargit le chemin rural n°22 dit Chemin de la Forêt pour faciliter entre autres le passage des secours. La délimitation a été actée via le procès-verbal de bornage établi le 6 décembre 2023 par la SELARL LECREUX-SIVIGNY-DUHARD, géomètres experts à Tours.

M. Robert GICQUEL, propriétaire, a formulé son accord en date du 15 février 2024 pour la vente desdits terrains à l'euro symbolique l'ensemble au profit de la commune de Saint-Etienne-de-Chigny, les frais d'acte notarié seront à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE l'acquisition des parcelles A2351, A2352, A2355 et A2170 d'une contenance totale de 91 m² pour l'euro symbolique à M. Robert GICQUEL.
- DIT que les frais d'actes notariés seront à la charge de la commune.
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susvisés

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Régis SALIC,

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 27 juin 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Saint Etienne de Chigny dûment convoqué le vingt et un juin deux mil vingt-quatre, s'est réuni à la Salle du Bellay en séance ordinaire, sous la présidence de M. Régis SALIC, Maire.

Membres en exercice : 19
Nombre de présents : 15
Nombre de votants : 18
Convocation le 21/06/24
Séance du 27/06/24

Etaient présents : M. Régis SALIC, Maire, Mmes Brigitte BESQUENT et Agnès DEMIK, M. Gilles MARY, Adjoints au Maire,
Mmes Corinne DELPORTE, Murielle GENTY, Sylvie KOLANEK, Patricia LEMOINE, Estelle MARTINS, MM Jean-Michel ARNAUD, Rodolphe GUILLON, Eric IMBERT, Didier LEMOINE, Didier MORISSONNAUD, Philippe PARENT, conseillers municipaux.

Etaient excusés : Mme Mélanie LUSSEULT donne pouvoir à M. Gilles MARY
Mme Marie Pierre SMEJKAL donne pouvoir à Mme Brigitte BESQUENT
M. Serge DARCISSAC donne pouvoir à Mme Agnès DEMIK
M. Guy DELFORTRIE

Acquisition d'un terrain sur l'île Belle Fille

La commune est propriétaire de parcelles non mitoyennes sur l'île Belle Fille. L'acquisition de la parcelle B1319 d'une contenance de 481 m² contribue à augmenter le foncier communal disponible sur le site et d'offrir en partie un terrain d'un seul tenant protégé de l'artificialisation et destiné à des projets de gestion de l'espace naturel.

Les Consorts ROBIN, propriétaires, ont formulé leur accord par leur notaire en date du 26 avril 2024 pour la vente dudit terrain à l'euro symbolique au profit de la commune de Saint-Etienne-de-Chigny, les frais d'acte notarié seront à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE l'acquisition de la parcelle B1319 d'une contenance totale de 481 m² pour l'euro symbolique aux Consorts ROBIN.
- DIT que les frais d'actes notariés seront à la charge de la commune.
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susvisés

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Régis SALIC,